

Compte-rendu du conseil de l'Ecole Doctorale des Sciences de la Terre et de l'Environnement (ED413) du 3 juillet 2014

Présents :

Philippe Akerer (Dir. ED), Jérôme Van der Woerd (Dir Adj ED), Leyla Ermis (séc. ED)
Ulrich Achauer (Dir IPGS), Dominique Badariotti (Dir. Live)
Anne Puissant (remplacement de D. Schwartz, resp Master "Géographie"), Frédéric Masson (Dir. EOST), Thierry Rosique (Doyen faculté de Géographie), Florence Le Ber (Dir. Engees), Isabelle Hauptert (représentant doctorant IPGS), Bosia Clio (représentant doctorant LHYGES) Aurélie Grégoire (Région Alsace), Antoine Schlupp (représentant ITA)

Excusés : François Chabaux (Dir LHyGeS), Jean-Michel Marthelot (resp. Master STUE), Yves Rémond (ED MS2I), Philippe Weng (Burgeap), Lucie Froehlicher (représentant doctorant LIVE)

Absent : Eric Boes (INRAP)

1) le compte-rendu du conseil du 28 janvier 2014 est adopté.

2) Compte-rendu sur les contrats doctoraux

Les 63 contrats se répartissent ainsi :

- 17 contrats de 1^{ère} année,
- 14 contrats de 2^{ème} année,
- 21 contrats de 3^{ème} année,
- 6 contrats de 4^{ème} année,
- 5 contrats de 5^{ème} année

La durée de certaines thèses s'explique par le domaine (expérimentation), les co-tutelles (en particulier Allemagne thèse plus longue) et les thèses en collaboration internationale.

Rappel 2013 : l'ED413 avait bénéficié de 5 contrats doctoraux et 1 IdEx (IPGS)

En 2014 : l'ED bénéficie de 5 contrats et 1 IdEx est obtenu (LHyGeS)

Le 12 mars 2014, 4 contrats ont été attribués. Le 23 juin 2014, après attribution de l'IDEX, le contrat récupéré grâce à l'IDEX est transformé en deux demis contrats qui sont attribués à des sujets co-financés au LHyGeS et à l'IPGS.

Le bureau doit se réunir après le conseil pour décider de l'attribution finale du dernier contrat.

2 sujets ont reçu le soutien de la Région Alsace (1 LIVE et 1 LHyGeS).

3) Règlement de l'ED

Le règlement de l'ED adopté le 28 janvier est rediscuté suite aux remarques de la VP Recherche C. Florentz. La discussion porte essentiellement sur l'audition des doctorants entrants. Il est décidé de mettre en œuvre une audition des doctorants devant un jury constitué d'au moins 3 membres issus de 2 unités différentes rattachées à l'ED. Le reste des remarques/corrections est intégré au règlement sans difficultés.

4) *Divers/informations* :

- il y a des ressources de financement pour la formation au CDE
- les demandes de mobilités internationales sont toutes acceptées : là-aussi les ressources disponibles dépassent les besoins exprimés
- les ré-inscriptions en doctorant doivent être bouclées au plus tard le 31 octobre (2014).
- pour les jurys de thèse : tout membre de jury faisant partie du « site » (Unistra et UHA) est considéré comme « interne »
- l'ED ne communique pas directement avec les directeurs et encadrants des thèses et s'en remet aux directeurs d'unités présents aux réunions de bureau et du conseil pour diffuser l'information. Il est rappelé que l'ED a également un site internet (<http://ed.terre-environnement.unistra.fr>).